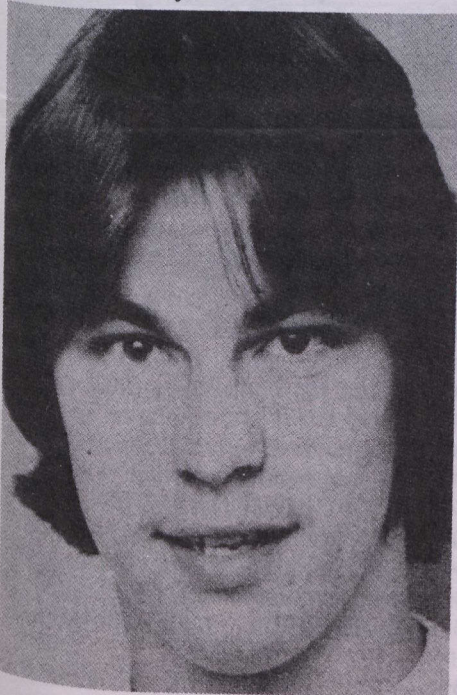


Décorations pour bravoure

La Résidence du gouverneur général a annoncé qu'une Étoile du Courage et huit Médailles de la Bravoure avaient été conférées pour actes de bravoure.

Le récipiendaire de l'Étoile du Courage, M. Denny Andrew, âgé de 18 ans et originaire d'Acton (Ontario), a sauvé deux enfants de la noyade. Ceux-ci patinaient lorsque la glace céda. Les pompiers ne purent leur venir en aide, l'épaisseur de la glace étant trop mince. Denny plongea donc à l'eau, ramena les deux enfants épuisés vers une échelle qui leur permit de sortir de l'eau.

Les huit récipiendaires de la Médaille de la Bravoure sont: MM. Paul Bourgoïn et Corrado Sartore, de Montréal, qui ont aidé à sauver un camarade de travail à moitié enseveli sous un amas de pierres; le révérend William Roderick MacLennan, capitaine, de la base des Forces canadiennes Europe, qui réussit à désarmer un homme menaçant de tuer quiconque s'approcherait de lui; l'adjudant Edgar James Weatherbee, de la base des Forces canadiennes de Trenton, qui sauva un camarade parachutiste lors d'un exercice de saut; MM. André Laberge, Rodolphe Laberge et Yves Laberge, de Sainte-Martine (Québec) qui réussirent à sortir deux personnes de leur automobile en flammes; M. Basil J. Burns, d'East Chezzetcook (Nouvelle-Écosse) qui sauva un ami de la noyade.



Danny Andrew

Téléphoto Presse canadienne

Création de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et le ministre des Pêches et des Océans, M. Roméo LeBlanc, ont annoncé le 4 janvier que la Convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique nord-ouest était entrée en vigueur le 1er janvier.

La nouvelle Convention prévoit la création de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPAN) en remplacement de la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (CIPAN), qui coordonne la pêche dans cette région depuis 1950.

L'OPAN servira d'organisme central pour la gestion internationale des pêches situées à l'extérieur et aux abords immédiats des zones de 200 milles établies par les États côtiers de l'Atlantique nord-ouest, de même que pour la consultation et la coopération scientifiques visant toute la zone. La nouvelle Organisation se compose d'un Conseil scientifique chargé d'étudier les données scientifiques et d'en discuter, d'une Commission des pêches chargée de la gestion des pêches situées à l'extérieur des zones territoriales des États côtiers, d'un Conseil général chargé de surveiller et de coordonner les activités de l'OPAN et d'un Secrétariat.

La nouvelle Convention a été élaborée

au cours d'une série de réunions internationales tenues ces deux dernières années. La cérémonie de signature a eu lieu à Ottawa en octobre dernier, sous les auspices du gouvernement canadien. Depuis lors, en plus du Canada, les parties suivantes ont ratifié la Convention: Cuba, la Communauté économique européenne, la République démocratique allemande, l'Islande, la Norvège et l'URSS.

Tout en reconnaissant l'importance d'un tel accord à l'échelle internationale, M. Jamieson a souligné la bonne volonté et l'esprit de coopération qui existent entre les États côtiers de l'Atlantique nord-ouest et les autres États qui pêchent dans cette région.

"L'OPAN contribuera davantage à la réalisation de nos objectifs communs de conservation et d'utilisation optimale des grandes ressources halieutiques de cette région," a déclaré pour sa part M. LeBlanc qui a ajouté: "La nouvelle Convention et l'OPAN reconnaîtront la position et les intérêts particuliers du Canada dans l'Atlantique nord-ouest et permettront la gestion contrôlée des pêches adjacentes et extérieures à notre zone de 200 milles. L'OPAN nous aidera à assurer des bonnes mesures de gestion et de conservation des stocks, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone canadienne".

Un pionnier de la Nouvelle-France, Louis Hébert

Louis Hébert, premier apothicaire du Canada, en fut aussi, dit-on, le premier cultivateur. En 1617, il vint à Québec avec Champlain en qualité de médecin de la nouvelle colonie. Les deux hommes s'étaient rencontrés lors d'un voyage en Acadie qu'avait effectué Louis Hébert en 1606. Il faisait alors partie de l'expédition de Poutincourt. (Une rivière de Nouvelle-Écosse, la rivière Bear (Bear River) porte le nom déformé de "Hébert".)

Louis Hébert vint à Québec accompagné de sa femme, Marie Rollet, de son fils et de ses deux filles.

Son père avait été médecin à la cour du roi de France. Il avait même assisté Catherine de Medicis dans ses derniers moments. Mais Louis, lassé des intrigues de la Cour, décida de partir au loin.

A leur arrivée à Québec, Louis Hébert et sa famille décidèrent bien vite qu'ils ne pourraient pas vivre dans la basse-ville

infestée de rats. Ils firent donc construire, en haut de la falaise, ce qui semble être la première maison de pierre du Canada. Ils cultivèrent quatre hectares de terre qui leur donnèrent suffisamment de légumes pour se nourrir et pour nourrir aussi de nombreuses familles défavorisées.

Si Louis Hébert mérite de porter le titre de premier cultivateur du Canada, sa femme, quant à elle en fut la première institutrice.

Louis Hébert en tant qu'apothicaire s'intéressait aux plantes. Il étudia donc la flore de l'Amérique du Nord et introduisit plusieurs variétés de plantes européennes, dont le pommier. L'on peut encore voir dans la ville de Québec un monument érigé à la mémoire de Louis Hébert.

D'autre part, l'on croit que son beau-fils utilisa, en 1628, la première charrue. Celle-ci était tirée par un boeuf. Notons que les chevaux ne furent utilisés qu'après 1647.